

== TAXE D'HABITATION ==		DATES =	
-- ABATTEMENTS	. Pour charges de famille - Taux minimums ou majorés . 1 & 2 personnes à charge	20	25/09/08
	" " " " 3 & +	15	
	- Regime spécifique Alsace-Moselle		
	- Taux différents du droit commun		
	. Général à la base - Régime normal	15	25/09/08
	. Général à la base - Régime différent du droit commun		
	. Spécial à la base		
	. Spécial Handicapés à la base	10	25/09/08
Exonération des meublés de tourisme en ZRR	<- gîtes ruraux		
	<- meublés de tourisme		
	<- chambres d'hôtes		
-- Assujettissements à la TH des logements vacants depuis plus de 2 ans			
-- Suppression neutralisation transfert département (1411-II quater)			
-- Suppression neutralisation transfert MGP (1411-II quinquies)			
-- Institution de la taxe sur les résidences secondaires (1407 ter)			
== FONCIER BATI ==		DATES =	
-- EXONERATIONS DE 2 A 5 ANS DES ENTREPRISES (1383 A)			
	. création d'entreprises (art.44-6) durée : 2 ans	100	24/06/96 *
	. reprise d'entreprises industrielles en difficulté (art.44-7) durée : 2 ans	100	24/06/96
	. création ou reprise d'entr. indus. en difficulté (art.44-15) durée : 2 ans	100	24/06/96
-- EXONERATIONS			
	. des installations de lutte contre la pollution des eaux (art.1518 A)		
	. " " " " de l'atmosphère (art.1518 A)		
	. de 50% de la valeur locative des bâtiments de recherche industrielle (art.1518 A quater)		
	. de 30% de la valeur locative des locaux industriels transformés en Lofts (art.1518 A ter)		
	. des bâtiments produisant biogaz, électricité, chaleur par méthanisation (art.1387 A)		
	. Constructions financées avec les prêts aidés par l'Etat durée : . ans		
- Exonération totale ou partielle des logements			
	{ acquis avec le concours de l'Etat durée : . ans		
	{ faisant l'objet d'un bail à réhabilitation durée : . ans		
	{ anciens économes en énergie (art.1383 OB)		
	{ nouveaux économes en énergie (art.1383 OB bis) durée : . ans		
	{ en périmètre de plan de prévention risques technologiques (art.1383 G)		
	{ en zone risques miniers (art.1383-G-ter)		
	{ en zone risques santé, sécurité, environnement (art.1383-G-bis)		
	{ en zone lutte contre l'exclusion (art.1388-quinquies A)		
- Suppression de l'exonération de deux ans	{ pour tous les locaux d'habitation		
	{ seulement pour ceux qui ne sont pas financés par des prêts aidés par l'Etat		
- Exonération totale bâtiments affectés à la déshydratation des fourrages (art.1382 B)		100	
- Exonération totale des jeunes entreprises innovantes ou universitaires (art.1383 D)		100	
- Suppression de l'exonération de droit applicable			
	<- dans les zones franches urbaines		
	<- dans les bassins d'emploi à redynamiser		
	<- dans les quartiers prioritaires		
	<- dans les locaux des Ets Publics Fonciers		
	<- aux ports maritimes au delà de .%		
- Exonération des pôles de compétitivité			
- Exonération en Zone Restructuration Defense (art.1383 I)			
- Etablissements participant au Service Public Hospitalier (art.1382C)		100	
- Logements acquis en vue de leur location en ZRR (art.1383E)		100	
- Exonération de la valeur locative :			
	. des hôtels en ZRR		
	. des gîtes ruraux en ZRR		
	. des meublés de tourisme en ZRR		
	. des chambres d'hôtes en ZRR		
	. des logements en campus		
	. des logements issus de la transformation de bureaux		
-- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la taxe par l'EPCI L863			11/10/11
-- Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (art.1522 bis)			
-- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la redevance			
--	Institution de la redevance par le syndicat mais perçue par l'EPCI		
-- Taxe de balayage (art.1528)			
-- Taxe sur les pylones : perception en lieu et place de la commune par l'EPCI L863			
-- Taxe sur les friches commerciales (art.1530)			
-- Taxe de prévention des inondations (art.1530 bis)			
-- " " " " instituée par l'EPCI			
-- Lissage de l'augmentation des VL des logements (art.1517-I-1)			
== FONCIER NON BATI ==		DATES =	
- Exonérations temporaires	{ Terrains nouvellement plantés en noyers	durée : . ans	100
	{ Terrains plantés en arbres truffiers		100
	{ Terrains plantés en oliviers		100
	{ Terrains plantés en vergers ou vignes	durée : . ans	100
	{ Terrains en agriculture biologique		100
- Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs		durée : . ans	
- Majoration des terrains constructibles (de 0,01 à 3 euros)			
- Transfert TAFNB (taxe additionnelle à la TFNB) à l'EPCI L863			

(Suite page suivante)



== C.F.E. / C.V.A.E. ==	==== DATES ==
- Exonération des pôles de compétitivité .....	
- Exonération en Zone Restructuration Défense (art.1466 AI quinquies B) .....	
CFE - Suppression de l'exonération de droit applicable dans les Zones de Revitalisation Rurale .....	
- " " " " " " " Franches Urbaines .....	
- " " " " " " " Bassins d'Emploi à Redynamiser .....	
- " " " " " " " de 5 ans des micro-Ets commerciaux en QPV ..	
CVAE - Suppression de l'exonération de droit applicable dans les Zones de Revitalisation Rurale .....	
- " " " " " " " Franches Urbaines .....	
- " " " " " " " Bassins d'Emploi à Redynamiser .....	
- " " " " " " " micro-Ets commerciaux en QPV .....	
CFE - Opposition à la sortie progressive d'exonération dans les ZFU .....	
CVAE - Opposition à la sortie progressive d'exonération dans les ZFU .....	
CFE - Suppression de l'exonération ZFA (zones franches d'activités DOM) art.1388 ter .....	
CVAE - Suppression de l'exonération ZFA (zones franches d'activités DOM) art.1388 ter .....	
CVAE - Modification de la répartition avec l'EPCI L863 .....	pourcentage .....
Transfert IFER installations nucléaires, thermiques à l'EPCI L863 (art 1519 E) .....	
Transfert IFER installations photovoltaïques, hydrauliques à l'EPCI L863 (art 1519 F) .....	
Transfert IFER transformateurs électriques à l'EPCI L863 (art 1519 G) .....	
Transfert IFER antennes relais à l'EPCI L863 (art 1519 H) .....	
Transfert IFER gaz naturel, hydrocarbures, produits chimiques à l'EPCI L863 (art 1519 HA) .....	
Transfert du reversement PNGIR à l'EPCI L863 .....	
Transfert du prélèvement PNGIR à l'EPCI L863 .....	
Transfert du reversement DCRTP à l'EPCI L863 .....	
Transfert taxe sur les surfaces commerciales à l'EPCI L863 .....	
Coefficient sur tarif TASCOM applicable .....	% .....

